



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections

Strasbourg, le **22 FEV 2024**

ARRÊTÉ

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

**La préfète de la région Grand Est,
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
préfète du Bas-Rhin**

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 12 février 2024 ;
- par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne en date du 9 février 2024 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 12 février 2024.

VU les propositions des maires des communes concernées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE:

Article 1er : Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

Article 3: Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, la présidente du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général



Mathieu DUHAMEL

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections
5 place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former **un recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site www.telerecours.fr

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES – ANNEXE N° 1

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT INTÉGRAL

Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer provisoirement ou définitivement n'importe quel membre titulaire issu de la même liste.

Commune	Arrondissement	Conseillers municipaux issus de la liste majoritaire			Premier conseiller municipal issu de la liste d'opposition OU Conseiller municipal issu de la liste ayant obtenu le deuxième plus grand nombre de sièges si trois listes ou plus ont obtenu des sièges	Second conseiller municipal issu de la liste d'opposition OU Conseiller municipal issu de la liste ayant obtenu le troisième plus grand nombre de sièges si trois listes ou plus ont obtenu des sièges
		Suppléants éventuels				
MITTELHAUSBERGEN	Strasbourg	Liste « MITTEL EN ACTION »			Liste « MITTEL AVEC VOUS »	
		Madame Brigitte HUCK	Madame Patricia HEITZ	Madame Katia HUCKERT	Madame Nicole OSSWALD	Monsieur Yves WURTZ
MOLSHEIM	Molsheim	Liste « MOLSHEIM, L'AVENIR AVEC VOUS I »			Liste « REVELLONS MOLSHEIM »	
		Madame Evelyne DINGENS	Madame Catherine WOLFF	Monsieur Alain GILARDOT	Monsieur François ORSAT	Monsieur Jean-Michel WEBER
MUNDOLSHEIM	Strasbourg	Liste « AGIR POUR MUNDOLSHEIM »			Liste « VIVONS MUNDO »	Liste « L'ALTERNATIVE PARTICIPATIVE »
		Monsieur Eric THOMY Monsieur Jean-Claude WORRINGEN	Madame Valérie GUÉRAULT Madame Sophie DIEMER	Madame Julie LINGELSER Monsieur Laurent BAYART	Madame Lydie MOUGEL Monsieur Henri BECKER	Madame Désirée HUBER DINCHER Monsieur Philippe ROSER
MUSSIG	Sélestat-Erstein	Liste « MUSSIG, LA DYNAMIQUE PARTAGÉE »			Liste « EXPÉRIENCE, DISPONIBILITÉ ET RENOUVEAU AVEC ET POUR LES MUSSIGEOIS »	
		Monsieur André SCHMITT	Madame Adeline GOETZ	Madame Valérie FEUERER	Madame Agnès SEEWALD	Monsieur Jean-Luc SCHNEIDER
MUTZIG	Molsheim	Liste « MUTZIG L'AVENIR »			Liste « MUTZIG REVEILLE-TOI ! »	Liste « J'AI ME MUTZIG »
		Madame Eléonore HAGELBERGER Monsieur Joseph GLADY	Madame Germaine DIETRICH Monsieur Denis SCHEYDER	Monsieur André ROPP Monsieur Arnaud THIEBAUT	Monsieur Martial STECK Madame Murielle ABELHAUSER	Madame Joëlle BRENDLE
NIEDERBRONN-LES-BAINS	Haguenau-Wissembourg	Liste « NOUVEL HORIZON »			Liste « NIEDERBRONN-LES-BAINS DEMAIN »	
		Monsieur Gilbert KETTERING Madame Martine KLEIN	Monsieur André STEINMETZ Madame Brigitte FEST	Monsieur Hervé BUISSON Madame Margot ENDERLIN	Madame Marianne MELLON Monsieur Gilles WAGNER	Monsieur Jonathan SOMMER Madame Mireille MAECHLER
NIEDERHASLACH	Molsheim	Liste « Un nouveau souffle »			Liste « Unis pour Niederhaslach - Unser's Dorf »	
		Monsieur François SCHWARTZ	Madame Stéphanie SIEGEL	Monsieur Pierre WEBER	Madame Claudie SCHNELZAUER	Monsieur Eric SCHWEBEL
NIEDERNAI	Sélestat-Erstein	Liste « NIEDERNAI, NOTRE PRIORITÉ »			Liste « POUR NIEDERNAI AVEC PASSION »	
		Monsieur Maurice FRITZ	Monsieur Sylvain GYSS	Madame Florie-Anne EBERHARDT	Madame Jeanine SCHMITT	Madame Astride LANG
NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	Haguenau-Wissembourg	Liste « ENSEMBLE POUR NIEDERSCHAEFFOLSHEIM »			Liste « UNE ÉQUIPE A VOTRE IMAGE »	
		Monsieur Jean-Claude SUGG	Madame Sylvie HINCKER	Madame Sevinc SUCU-LOPEZ	Monsieur Fernand VIERLING	Madame Sylvie PETER
NORDHOUSE	Sélestat-Erstein	Liste « ENSEMBLE POUR DE NOUVELLES AMBITIONS »			Liste « NORDHOUSE À COEUR, AVEC VOUS »	
		Monsieur Olivier MALBOZE Monsieur Florian HISS	Madame Chantal MUTSCHLER Madame Aurélie SCHAAL	Monsieur Olivier LANAUD Monsieur Nicolas HERTRICH	Monsieur Sylvain WEIL Monsieur Dominique SCHNEIDER	Madame Amandine MALLICK Madame Claudine HERRMANN